

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juin 2020

OBJET :

Scolarisation des enfants de Dommartemont dans l'école maternelle Jacques Prévert et dans l'Ecole d'Application du Centre

Rapporteur : Mme POYDENOT
Délibération n°29

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapporteur rappelle que suite à la fermeture de l'école Jean Rostand au terme de l'année scolaire 2009/2010, la commune de Dommartemont ne disposait pas des équipements scolaires nécessaires pour scolariser les enfants de ce territoire en écoles élémentaire et maternelle.

Dans le cadre d'une concertation, les parents d'élèves de Dommartemont ont été sollicités sur le choix d'une école élémentaire et d'une école maternelle de référence et ont manifesté leur souhait de scolariser leurs enfants sur la commune d'Essey-lès-Nancy.

Aussi, une convention relative à un regroupement pédagogique a été conclue entre les communes d'Essey-lès-Nancy et Dommartemont.

Les écoles de référence désignées pour la ville de Dommartemont ont été l'école maternelle Jacques Prévert sise 1 bis rue Roger Bérim et l'Ecole d'Application du Centre sise 6 rue Roger Bérim à Essey-lès-Nancy. En contrepartie, la commune de Dommartemont participe aux dépenses de fonctionnement des écoles de référence ainsi qu'aux dépenses d'investissement.

Cependant, la convention précisant les modalités d'accueil liant les deux communes est parvenue à son terme à l'issue de l'année scolaire 2019-2020.

Après avoir consulté la commune de Dommartemont, il a été décidé de reconduire la convention existante pour une période de six années dont le projet est annexé à la présente.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Municipal :

-d'accepter que les écoles de référence pour Dommartemont soient l'école maternelle Jacques Prévert sise 1 bis rue Roger Bérin et l'Ecole d'Application du Centre sise 6 rue Roger Bérin à Essey-lès-Nancy, soit jusqu'au terme de l'année scolaire 2025-2026,

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention précisant les modalités d'accueil des élèves de Dommartemont et toutes les pièces s'y rapportant.

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 11 juin 2020.

Extrait conforme



Le Maire,

Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	28
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil municipal le :	2 juin 2020
- Convocation distribuée le :	2 juin 2020
- Affichage du compte-rendu le :	12 juin 2020
- Affichage du procès-verbal le :	10 juillet 2020

PRESENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.
- M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, M. EL JAOUHARI, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME CREUSOT, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIR

- M. Pierre BRUNE à M. Hubert ROSSIGNON

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME Nadine CADET

Pour extrait

**Michel BREUILLE,**

Maire